

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Nous voici de nouveau réunis dans cette salle pour jouer le 2^{ème} acte des CAP Locales de tableaux d'avancement pour l'année 2012.

Nous ne savons pas si les décors sont de Roger Harth et les costumes de Donald Cardwell, mais cet après midi, c'est représentation théâtrale à la DDFIP du Pas de Calais !

Cette CAP est en effet une imposture. Depuis mercredi dernier, les résultats des tableaux d'avancement pour les contrôleurs sont déjà publiés sur Ulysse 62. A quoi servons nous ? Où est le dialogue social ? Sommes nous juste réunis ici pour écouter le monologue de la direction ?

Depuis bien longtemps, nous savions que notre avis ne comptait pas beaucoup, mais là, le bouchon est poussé un loin !

Aujourd'hui, **FO DGFIP62** déplore aussi de ne pouvoir être au complet. **FO DGFIP62** a la chance d'avoir un seul élu en CAP Nationale. Malheureusement, notre secrétaire départemental n'ayant pas encore le don d'ubiquité, il ne peut être des nôtres aujourd'hui car la date choisie pour la CAP Locale est la même que pour une journée plénière de la CAP Nationale ... Dommage !

Vous nous proposez également de voter un règlement intérieur type proposé par la Direction Générale, règlement qui, nous le savons déjà, ne pourra être amendé au niveau local !

FO DGFIP62 s'étonne de l'absence de communication aux élus de la circulaire d'accompagnement expliquant les modalités de fonctionnement des CAPL, notamment en formation restreinte élargie. En effet ce point aurait mérité un éclairage en amont car si l'ensemble des élus formant la CAPL siègent, le vote des points à l'ordre du jour se fait par grade.

FO DGFIP62 propose des modifications du règlement intérieur : nous demandons la possibilité d'obtenir plusieurs experts par siège de titulaire et la possibilité de siéger pour un expert d'une autre Direction.

Concernant les facilités accordées aux élus pour préparer les CAPL, **FO DGFIP62** demande que les deux jours maximum de préparation puissent être augmentés en cas de CAP importantes telles que celles consacrées aux recours en notation ou à l'examen des listes d'aptitude, réunions qui nécessitent des durées importantes de préparation pour les représentants des personnels.

Enfin, vous nous proposez de voter ces fameux tableaux d'avancement.

FO DGFIP62 a pris acte de la fin de la déconcentration des Tableaux d'avancement, et du retour à la compétence des CAP centrales. La notation qui n'intervient plus en deuxième position dans le dispositif de sélection était également une de nos revendications !

En revanche, **FO DGFIP62** considère que l'accès à un grade supérieur par tableau d'avancement devrait pouvoir être automatique dès lors que l'agent remplit les conditions statutaires ce qui malheureusement est loin d'être le cas actuellement. **FO DGFIP62** maintient cette revendication, en exigeant que les agents soient promus au grade supérieur dès qu'ils remplissent les conditions statutaires

Aujourd'hui, la moitié des Contrôleurs de 2ème classe et plus de 80 % des Contrôleurs de 1ère classe du Pas de Calais remplissant les conditions statutaires pour être promus au grade supérieur vont encore devoir attendre un an ou même bien plus pour progresser et voir leur situation financière s'améliorer : c'est inadmissible !

Madame la présidente, nous vous remercions de votre écoute et vous laissons faire retentir les trois coups pour lever le rideau de cette CAP !

Les élus F.O DGFIP62 :

Titulaires

Laurent VASSEUR et Jacques REGNIER

Suppléants

Laurence DIDAUX et Justine KORKUT

Expert

Hervé FALSCHOWSKI